

Ministry of Health

Assistive Devices Program  
5700 Yonge Street, 7<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M2M 4K5  
[www.health.gov.on.ca/adp](http://www.health.gov.on.ca/adp)

Tel.: 416 327-8804  
Fax.: 416 327-8192  
Toll Free: 1 800 268-6021  
TTY: 416 327-4282  
TTY: 1 800 387-5559  
E-mail: [adp@ontario.ca](mailto:adp@ontario.ca)

Ministère de la Santé

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
5700, rue Yonge, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) M2M 4K5  
[www.health.gov.on.ca/paaf](http://www.health.gov.on.ca/paaf)

Tél. : 416 327-8804  
Télééc. : 416 327-8192  
Sans frais : 1 800 268-6021  
ATS : 416 327-4282  
ATS : 1 800 387-5559  
Courriel : [adp@ontario.ca](mailto:adp@ontario.ca)



## Note de service

**Destinataires :** Fournisseurs enregistrés auprès du PAAF

**Expéditeur :** David Schachow, directeur par intérim  
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

**Date :** Le 18 juin 2020

**Objet :** **Pandémie de COVID-19 – fin des paiements anticipés**

---

Le ministère de la Santé a devancé les paiements accordés aux fournisseurs enregistrés auprès du PAAF en se basant sur l'historique des versements. Ces paiements visaient à aider les fournisseurs enregistrés auprès du PAAF à offrir des appareils qui n'étaient pas liés à des demandes précédemment approuvées pendant la fermeture des bureaux du PAAF.

La fermeture temporaire des bureaux du PAAF a pris fin le 29 avril 2020 et, depuis, le ministère accepte et traite les demandes concernant les appareils et fournitures financés par le PAAF. Le ministère traite les demandes à une vitesse nettement supérieure à la moyenne historique et, par conséquent, les fournisseurs enregistrés auprès du PAAF facturent désormais collectivement des montants supérieurs aux paiements anticipés.

Les paiements anticipés qui ont commencé le 20 avril prendront fin avec le versement du 15 juin. À compter du paiement versé aux fournisseurs le 29 juin, les versements seront basés uniquement sur les demandes approuvées, facturées et admissibles au paiement. Les paiements anticipés prennent donc fin.

Le ministère travaille en collaboration avec les intervenants pour déterminer le calendrier et la méthode de remboursement des paiements anticipés. Le recouvrement **ne commencera pas** dès le versement du 29 juin.

Toutes les questions relatives à cette note de service doivent être acheminées à : [adpvendors@ontario.ca](mailto:adpvendors@ontario.ca).

Nous vous remercions de votre engagement envers les Ontariennes et les Ontariens et des services que vous continuez de leur assurer pendant cette période de pandémie.

(version originale signée par)

David Schachow